



# Syndicat **Unitaire** des **Personnels** des **Administrations Parisiennes**

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 0144 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## **ATEE : continuons le combat !** **Nos revendications sont légitimes !**

### **Le report de décision de la DASCO et une expérimentation difficile**

La Direction des Affaires Scolaires (DASCO) a **reporté sa décision** concernant la future organisation des caisses des écoles dans les collèges. Initialement attendue le 24 juin 2025, cette décision est désormais repoussée après la rentrée scolaire 2025-2026. Aucune nouvelle information ni éclaircissement n'ont été fournis lors de cette réunion.

De plus, une **expérimentation de cette nouvelle organisation dans un nombre limité de collèges (environ cinq)** rencontre des difficultés, notamment en raison de **l'absence de participation des agent.es ATEE**. Ces obstacles soulèvent des interrogations quant à la faisabilité d'une application généralisée dans les conditions actuelles.

### **Les revendications des agent.es ATEE et la poursuite de la grève**

Le SUPAP FSU met en lumière les **conditions de travail difficiles** d'une partie des agent.es ATEE. Le syndicat insiste sur la nécessité de les décharger de tâches pénibles telles que le **nettoyage de la grosse plonge, la gestion des épluchures et du nettoyage des poubelles de biodéchets**.

Cette situation est aggravée par une **gestion partagée entre deux autorités fonctionnelles**, ce qui entraîne des tensions dues au **manque d'effectifs et à une répartition inéquitable des responsabilités**.

Pour résoudre ces problèmes, le SUPAP FSU demande une **centralisation rapide de la gestion de l'ensemble de la restauration sous la seule autorité de la Caisse des Écoles**. Selon notre syndicat, cette mesure permettrait une meilleure organisation du travail et une clarification des tâches de chacun.

En attendant ce transfert progressif de gestion, le **retrait immédiat de la grosse plonge des attributions des ATEE et une indemnité sur le salaire** restent des revendications fermes et persistantes. Ces revendications sont appuyées par un **mouvement de grève sur le temps méridien (de 10h à 14h30) dans les collèges, du 17 mars au 31 juillet 2025**.

Cependant, la DASCO forcerait à repousser les délais de mise en place de solutions pérennes à septembre 2025. En conséquence, le SUPAP FSU **appelle, si possible avec les autres syndicats, à poursuivre et durcir le mouvement**. Le syndicat communiquera rapidement de nouvelles informations.

## **Ne lâchons rien !**

Contactez-nous : 07 77 16 33 19 ou [atee.supap@gmail.com](mailto:atee.supap@gmail.com)